

MANAGEMENT DE VILLA À SAINT-BARTHÉLEMY



LA FORMATION

Un manager de villa est la personne qui gère toutes les résidences pour le compte d'un propriétaire. Il intervient pour régir de nombreux biens acquis par l'employeur dans le but de s'assurer que tous les domaines soient bien organisés et impeccablement entretenus. Son rôle est important dans la gestion des propriétés de luxe mais aussi dans le management du personnel de maison de chaque résidence. Il administre et contrôle les budgets pour tout le patrimoine du propriétaire.

Cette formation vise à développer les compétences nécessaires pour optimiser l'occupation de villas en location saisonnière, valoriser des biens de luxe et coordonner efficacement les relations avec les différents intervenants. Elle prépare à une gestion haut de gamme et stratégique de propriétés d'exception de Saint-Barthélemy.



LES OBJECTIFS

- Optimiser l'occupation d'une villa mise en location saisonnière
- Participer à la valorisation d'une villa de luxe
- Assurer la coordination des relations avec l'ensemble des interlocuteurs



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

OUTILS

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur proposera des apports théoriques, des études de cas, des mises en situation et des échanges sous forme de questions/réponses

MÉTHODE

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
57 chemin des Sables - Saint Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
formation@cemsaintbarthelemy.com
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033
N° d'activité: 95 9700165497



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est accessible à tous les publics.

PRÉ REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation

DURÉE

La formation proposée dure 7h00 répartie sur une journée

PROGRAMME

MODULE 1 : LES RÈGLES APPLICABLES À LA GESTION DE VILLA (EN LOCATION SAISONNIÈRE) 3H30

SÉQUENCE 1 : LE MANDAT DE GESTION

- Loi Hoguet et réglementation applicable aux managers de villa
- Les informations à collecter
- Les mentions obligatoires du mandat de gestion locative (manager de villa)
- Respecter les missions et la responsabilité de l'administrateur de biens
- Les clauses facultatives autorisées
- Les clauses interdites et clauses abusives
- Le compte rendu de gérance
- Cause de nullité et de dénonciation du mandat
- Rédiger et assurer la fin d'un mandat
- L'obligation de garantie financière
- La détention de fonds ou non détention ?
- Reversement et suivi de la trésorerie
- Tenue des registres et pointe de trésorerie

SÉQUENCE 2 : LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE DANS LE CADRE DES LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Location meublée saisonnière (Durée maximale de location)
- Résidence principale / non principale et code des contributions
- Démarches préalables / Déclarations ou autorisations obligatoires

- Livrer à la location un logement en bon état d'usage et de réparation
- Location non conforme au descriptif
- Engagements prévus au bail
- Sécurisation du logement et plus particulièrement des piscines
- Imposer des clauses spéciales au bail
- Négociation des baux
- Règles d'annulation de séjour

MODULE 2 : LE CAHIER DES CHARGES DU MANAGER DE VILLA - 3H30

SÉQUENCE 1: LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'UNE VILLA DE LUXE

- Veiller à l'occupation du parc immobilier placé sous sa responsabilité
- Surveillance financière des dépenses liées à la propriété (taxe, salaire du personnel de maison, électricité, gaz, achat de produits d'entretien, cout des fournisseurs et sous-traitant...)
- Établir les budgets annuels et les reportings trimestriels
- Assurer la surveillance de la gestion technique au titre des travaux d'entretien et de rénovation
- Gérer les procédures contentieuses et précontentieuses, le cas échéant en collaboration avec l'avocat
- Déclarer et gérer les sinistres multirisques immeubles et dommages-ouvrages
- Mettre en œuvre la politique de valorisation du patrimoine définie par le propriétaire

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

La formation de vos projets commence ici...

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap.
Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au
0590 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS
À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR
LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM